



PREAVIS MUNICIPAL NO 2022/03

DEMANDE DE CREDIT DE CHF 27'400.00 POUR LE REMPLACEMENT DE LA TELEGESTION DES INSTALLATIONS DE POMPAGE ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU DE BOISSON

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 Préambule

L'installation actuelle a été mise en service en 2009 et a fonctionné 24h/24 depuis presque 13 ans. Le système d'exploitation (Windows XP) et tous les logiciels sont obsolètes. Les pièces de rechange ne sont plus disponibles.

Le système de télégestion actuellement installé au poste de commande est en panne en raison de la vétusté du système. Le service technique de notre fournisseur actuel, Rittmeyer AG, a mis en place un système avec PC provisoire, grâce à la sauvegarde automatique en décembre 2021.

La commune de Vulliens est équipée d'un système de supervision permettant de gérer l'ensemble du service des eaux de la commune.

Il est nécessaire de remplacer le système de télégestion actuel par un nouveau de dernière génération.

2 Solution de remplacement choisie

Après étude des différentes propositions reçues, la Municipalité a décidé de garder le même fournisseur, qui connaît bien nos installations et qui a toujours donné satisfaction lors des interventions, souvent en urgence. Au niveau du prix, c'est également le meilleur marché.

La Municipalité a opté pour l'utilisation du système de l'AIEJ. Cette variante consiste à utiliser l'infrastructure informatique de l'AIEJ (server, écran, PC) et à créer dans le système de télégestion une branche indépendante et spécifique pour la commune de Vulliens. Un automate assure déjà la liaison entre l'AIEJ et Vulliens. Il n'est pas prévu l'installation de nouveau matériel informatique (server, écran, PC) au battoir à Vulliens.

La commune de Vulliens décide des autorisations d'accès et de visualisation de sa branche sur le système de télégestion de l'AIEJ.

En plus de l'ingénierie, de l'installation et de la mise en service, cette variante comprend la fourniture suivante :

- Fourniture d'une Licence pour la connexion à distance au server de l'AIEJ.
- 1 logiciel VPN (Virtual Private Network) pour connexion sécurisée (à installer par le client – machine privée).

Les coûts d'exploitation, de maintenance et de mise à jour du système de télégestion et de la structure informatique sont pris en charge par l'AIEJ

Avec la connexion à la télégestion de l'AIEJ, il n'est plus nécessaire d'avoir une ligne téléphone au poste de commande actuel pour les alarmes. La commune de Vulliens utilisera le système compatible avec l'AIEJ. La gestion des alarmes de la commune de Vulliens sera néanmoins indépendante de celle de l'AIEJ.

./.



Préavis municipal n° 2022/03 – Demande de crédit de CHF 27'400.00 pour la modernisation de la télégestion des installations de pompage et de distribution de l'eau

3 Montant du devis

Télégestion hébergée à l'AIEJ	CHF	17'200.00
Montage et mise en service	CHF	4'900.00
Tablette de gestion	CHF	1'000.00
Imprévu et régie (env. 10 %)	CHF	2'300.00
Sous-total	CHF	25'400.00
TVA 7.7 % (arrondi)	CHF	2'000.00
TOTAL arrondi	CHF	27'400.00

4 Financement

Le financement de ces travaux sera assuré par reprise au « fonds de réserve pour réseau d'eau » 2810.02 dont le solde au 31.12.2021 s'élève à CHF 412'015.01. La dépense sera comptabilisée par le poste entretien du réseau d'eau 810.314.00.

5 Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VULLIENS

- vu le préavis municipal n° 2022/03 du 11 avril 2022,
 - ouï le rapport de la commission nommée pour cet objet,
 - ouï le rapport de la commission des finances,
 - considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,
1. **autorise la Municipalité à entreprendre le remplacement de la télégestion des installations de pompage et distribution de l'eau,**
 2. **octroie à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 27'400.00,**
 3. **autorise la Municipalité à financer ces travaux par la reprise au « Fonds de réserve pour réseau d'eau ».**

Le Municipal responsable

Gary Cherpillod

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Olivier Hähni

La Secrétaire

Nicole Matti



Adopté par la Municipalité en séance du 11 avril 2022